

LES ZONES DE STATIONNEMENT

P ZONE MAUVE

Très courte durée

De 07h30 à 18h00

Max. 30 minutes / Gratuit

2x par jour avec min. 1h d'intervalle

P ZONE ROUGE

Moyenne durée

De 09h00 à 17h00

Max. 4 heures / 9 €

P ZONE VERTE

Moyenne durée

De 09h00 à 17h00

Max. 4 heures / 3 €

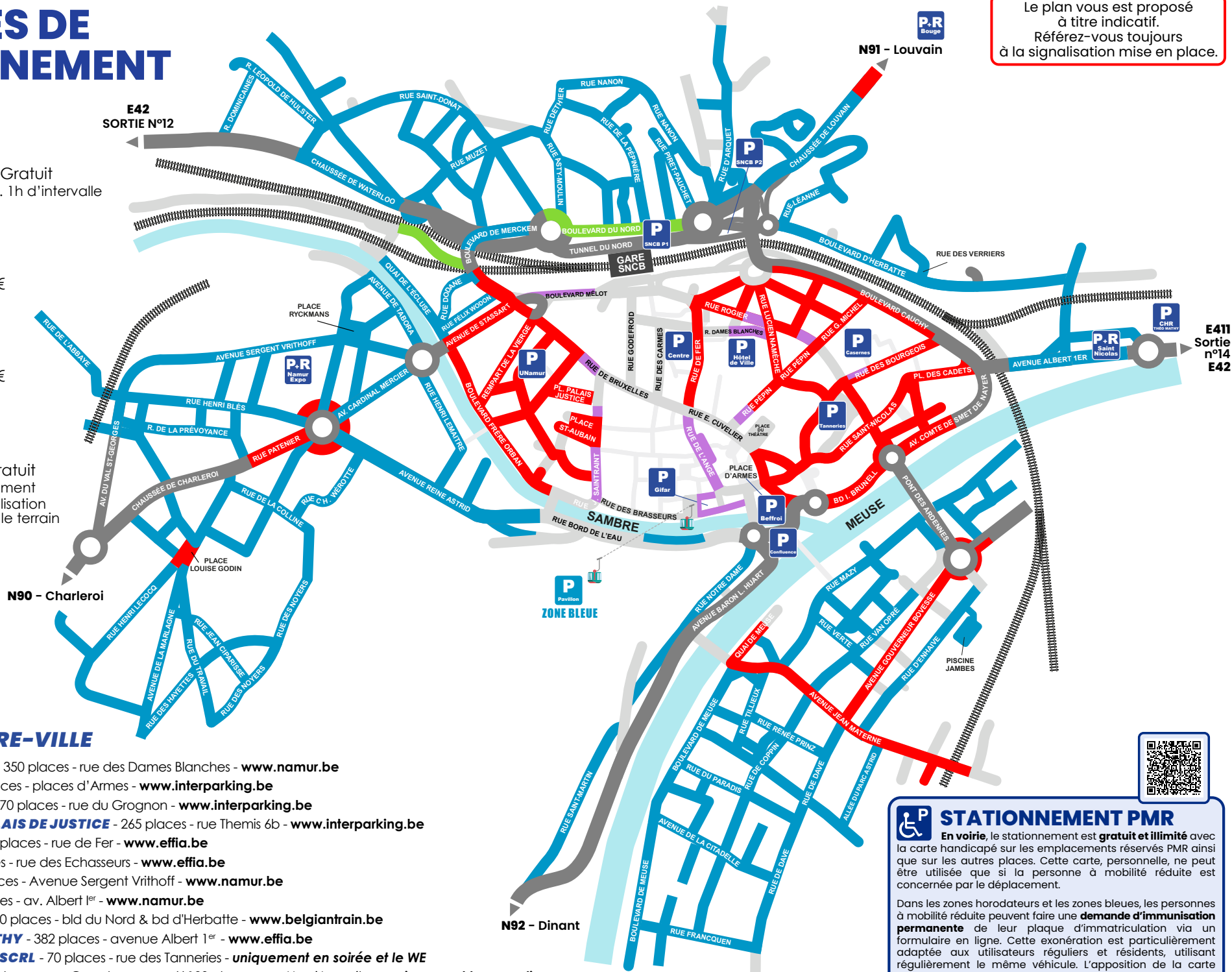
P ZONE BLEUE

Courte durée

De 09h00 à 18h00

Max. 3 heures / Gratuit

(disque de stationnement obligatoire) **ou** signalisation complémentaire sur le terrain



Le plan vous est proposé à titre indicatif. Référez-vous toujours à la signalisation mise en place.

P

PARKINGS CENTRE-VILLE

PARKING HÔTEL DE VILLE - 350 places - rue des Dames Blanches - www.namur.be

PARKING BEFFROI - 260 places - places d'Armes - www.interparking.be

PARKING CONFLUENCE - 670 places - rue du Grognon - www.interparking.be

PARKING CASERNES - PALAIS DE JUSTICE - 265 places - rue Themis 6b - www.interparking.be

PARKING DU CENTRE - 160 places - rue de Fer - www.effia.be

PARKING GIFAR - 440 places - rue des Echasseurs - www.effia.be

P+R NAMUR EXPO - 475 places - Avenue Sergent Vriethoff - www.namur.be

P+R ST-NICOLAS - 276 places - av. Albert 1^{er} - www.namur.be

PARKINGS DE LA GARE - 970 places - bd du Nord & bd d'Herbatte - www.belgiantrain.be

PARKING CHR - THÉO MATHY - 382 places - avenue Albert 1^{er} - www.effia.be

PARKING DES TANNERIES SCRL - 70 places - rue des Tanneries - **uniquement en soirée et le WE**

PARKINGS UNAMUR - 210 places - rue Grandgagnage // 100 places - rue Henri Lemaitre - **uniquement le samedi**



STATIONNEMENT PMR

En voirie, le stationnement est **gratuit et illimité** avec la carte handicapé sur les emplacements réservés PMR ainsi que sur les autres places. Cette carte, personnelle, ne peut être utilisée que si la personne à mobilité réduite est concernée par le déplacement.

Dans les zones horodateurs et les zones bleues, les personnes à mobilité réduite peuvent faire une **demande d'immunisation permanente** de leur plaque d'immatriculation via un formulaire en ligne. Cette exonération est particulièrement adaptée aux utilisateurs réguliers et résidents, utilisant régulièrement le même véhicule. L'apposition de la carte bleue sur le tableau de bord reste obligatoire.